

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

& CHARTE D'ENGAGEMENT FOURNISSEURS

PROVA

EXTRAITS & ARÔMES BRUNS DEPUIS 1946

À PROPOS DE PROVA ET DE NOTRE PHILOSOPHIE



Care & Act, deux verbes porteurs de notre philosophie au sein de PROVA.

Care, c'est notre intention bienveillante. Entreprise à visage humain, nous cultivons sens de l'agilité et de la transmission pour prendre soin de nos collaborateurs, de nos clients et partenaires mais aussi des produits et de la planète. Ensemble, de Madagascar à la France, nous préservons l'essentiel.

Act, c'est notre manière d'agir. Nous nous efforçons d'agir concrètement avec audace et passion, dans l'esprit d'un développement durable de nos activités. Ensemble, nous construisons l'essentiel.

Les engagements relatifs à cette philosophie s'articulent autour de 4 Goûts, qui correspondent à nos 4 piliers RSE. Chacun de ces piliers contribue à des Objectifs de Développement Durable, spécifiés ci-après :

le Goût des Produits

C'est **prendre soin** de nos matières premières brutes et **agir** à chaque étape pour extraire le meilleur de la nature et de nos savoir-faire.

le Goût des Autres

C'est **prendre soin** de nos partenaires, clients et fournisseurs en bâtissant des partenariats solides et solidaires et **agir** pour soutenir les communautés locales.

le Goût des Nôtres

C'est **prendre soin** de nos collaborateurs et **agir** pour leur transmettre notre culture d'entreprise passionnée, responsable et participative.

le Goût de la Vie

C'est **prendre soin** de la Terre et des Hommes et **agir**, à notre échelle, afin de réduire notre impact sur l'environnement et contribuer à préserver la biodiversité.



Entreprise à visage humain, notre philosophie et nos engagements durables s'inscrivent dans la volonté de travailler avec chacune de nos parties prenantes – dont nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants - pour construire, ensemble, une filière plus responsable.

Nous nouons avec eux des relations de confiance, pérennes et constructives et partageons nos engagements en inscrivant notre collaboration dans une démarche permanente d'amélioration.

Ce document a donc un double objectif :

- **Celui d'exposer nos principes et nos engagements** à nos partenaires en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et d'éthique des affaires.
- **Celui d'expliquer nos attentes et d'engager durablement** l'amont de notre chaîne de valeur

Champs d'application

Notre politique s'applique à l'échelle mondiale. Elle couvre nos fournisseurs directs en termes de commodités, de matières premières, emballages mais également nos fournisseurs opérant sur la logistique, la maintenance, la production, les services techniques et généraux.

Néanmoins, nous attendons d'eux qu'ils nous aident à satisfaire nos exigences énoncées dans cette politique, en demandant à leurs propres fournisseurs (niveau 2 et au-delà) de se conformer également à des exigences similaires.

Quelques définitions

Fournisseur : il se définit comme toute partie externe avec laquelle nous avons (ou prévoyons d'avoir) des relations commerciales et qui participe à notre création de valeur. Il intègre notamment les fabricants, distributeurs, sous-traitants, prestataires de services.

Fournisseur de rang/niveau 1 ou fournisseur direct : Fournisseur commercial direct, il facture directement à Prova

Fournisseur de niveau 2 : Fournisseur de notre fournisseur, il facture directement à notre fournisseur de niveau 1.

Matières premières durables : « Un produit ou un service répondant aux besoins du donneur d'ordre et contribuant à la performance économique de l'entreprise en cherchant à minimiser les impacts négatifs et à maximiser les impacts positifs environnementaux, sociaux ou sanitaire tout au long du cycle de vie ». *source : BuyYourWay, 2022*



NOS ENGAGEMENTS RESPONSABLES

Engagée dans une démarche visant à améliorer l'ensemble de sa chaîne de valeur, PROVA souhaite bâtir avec ses partenaires des relations solides, solidaires et responsables qui prennent appui sur les engagements suivants :



Créer des conditions de non-dépendance réciproque avec les fournisseurs avec lesquels PROVA collabore

En veillant à ne pas « trop » peser dans le chiffre d'affaires des fournisseurs et à les sensibiliser le cas échéant, et inversement, en diversifiant les sourcings pour ne pas être dépendant.



Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs et partenaires de PROVA

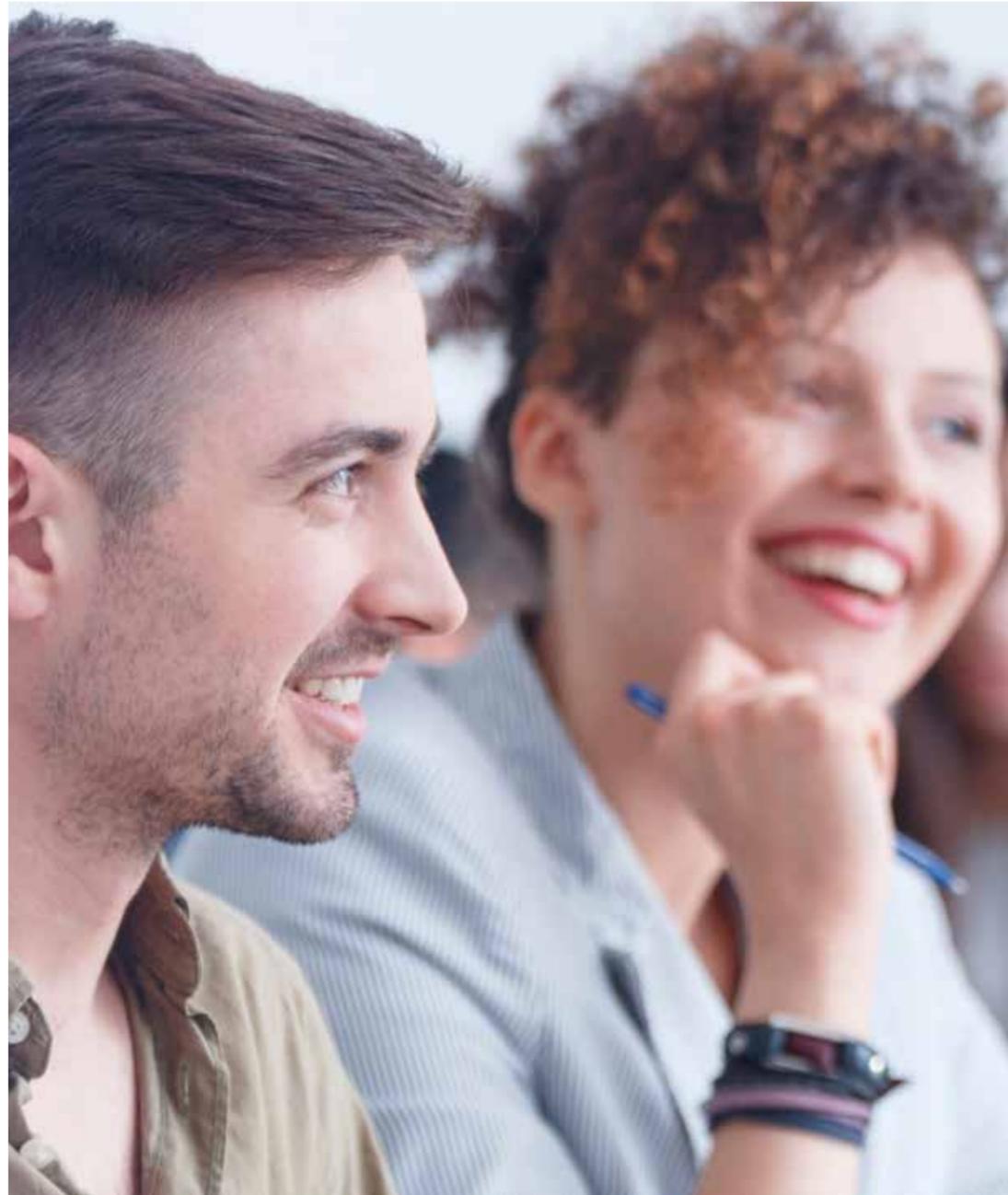
(respect des délais de paiement, fluidité du processus...)



Acheter avec intégrité et faire preuve d'un comportement honnête et loyal

Attachées au respect des lois et réglementations, les équipes achats de PROVA agissent dans le strict respect de celles-ci. **Elles s'assurent de la mise en concurrence loyale de ses fournisseurs, conduisent les négociations de manière professionnelle et traitent les offres de façon équitable.** Dans un souci de collaboration efficace, elles s'engagent :

- À fournir des cahiers des charges fiables et identiques aux fournisseurs consultés.
- À restituer le choix opéré par leurs soins à l'ensemble des fournisseurs consultés.
- À lutter contre la fraude et la corruption.
- À mettre à disposition de ses tiers comme de ses collaborateurs **un système d'alerte** afin de recueillir les éventuelles requêtes lorsque ceux-ci sont victimes ou témoins d'agissements contraires à l'éthique. Le traitement des signalements s'effectue dans le respect des règles légales applicables notamment en matière de confidentialité et de protection des données personnelles. Les requêtes peuvent être déposées à canal.ethique@prova.fr.



Prendre en compte l'ensemble des composantes d'un coût et des impacts d'un produit pour apprécier une offre

(approche cycle de vie du produit, prise en compte des risques monétaires, sociaux, sanitaires, géopolitiques etc..)



Intégrer dans les critères de choix et d'évaluation des fournisseurs les dimensions :

- **Environnementales** (climat, pollutions, préservation des ressources via l'économie circulaire, biodiversité)
- **Sociales** (insertion, inclusion...)
- **Géographiques** (en favorisant les achats locaux, circuits courts, responsabilité territoriale)
- **Risques des pays** (contexte environnemental, social, géopolitiques etc)



Entretenir des relations de confiance, dans un esprit de collaboration fructueux qui pourra se matérialiser par le fait de :

- **Dialoguer régulièrement et se donner une visibilité réciproque** sur les activités
- **Partager certains coûts**
- **Développer des synergies** en termes de compétences, de services ou d'équipements...
- **Consolider ensemble des filières** et co-construire des solutions

NOS AMBITIONS & OBJECTIFS À 2030

Au regard des engagements préalablement cités, PROVA s'est fixée un certain nombre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs à Horizon 2025 et 2030.



RESPONSABILITÉ DE NOS ÉQUIPES

100%
de nos acheteurs formés
aux achats responsables ainsi
qu'à l'éthique des affaires
à horizon 2025



RELATIONS FOURNISSEURS

100%
de nos fournisseurs
de rang 1** signataires
de notre charte d'achats
responsables et de nos
cahiers des charges
spécifiques à horizon
2030, et 80% dès 2025.

100%
de nos fournisseurs,
prestataires et sous-
traitants informés et
sensibilisés à l'existence
du canal d'alerte éthique
Prova à horizon 2025.

100%
de nos fournisseurs
évalués selon une grille
prenant en compte les
dimensions produits,
économique, mais
également sociales et
environnementales
à horizon 2030.



APPROVISIONNEMENT & PRESTATION

Matières premières

50%
de Matières Premières
durables dont 100% de
cacao à horizon 2030.

Emballages

100%
d'emballage plastique
entièrement recyclable
ou réutilisable dès
2025.

Transports des marchandises

50%
de la vanille
transportée par
voie maritime
dès 2023.

90%
de la vanille
malgache
transportée par
porte-conteneurs
à voile dès 2026*.

Réduction de

**30 %
à 50%**
de la part
des produits
transportés par
avion d'ici 2030.

Fret amont

Fret aval

NOS EXIGENCES

* Sous réserve de la construction effective du porte-conteneurs Windcoop
** fournisseur commercial direct

NOS EXIGENCES



RESPECT DES LOIS

Les fournisseurs de PROVA

- Respectent l'ensemble des lois, réglementations et normes en vigueur en matière de droits de l'homme, d'éthique comme de protection de l'environnement et s'efforcent continuellement de réduire l'impact de leurs activités.
- Promeuvent cette démarche auprès de leurs propres fournisseurs.
- Conservent obligatoirement les dossiers relatifs à ces réglementations sur le plan local et national.



SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

Les fournisseurs de PROVA s'engagent à respecter les éléments précisés au sein de son manuel d'exigences qualité.



INTÉGRITÉ, LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET ÉTHIQUE COMMERCIALE

PROVA s'oppose à tout fait de corruption et à toute entente ou comportement pouvant être qualifié de pratiques anticoncurrentielles.

- Elle s'attache à **lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité** dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités.
- Les fournisseurs de PROVA respectent la réglementation en vigueur dans tous les pays où ils exercent leur activité et s'engagent à :
 - **Travailler de manière honnête et transparente**
 - **Refuser la corruption**
 - **Dénoncer les pratiques anticoncurrentielles**
 - **Éviter les conflits d'intérêts**
 - **Respecter la confidentialité des informations échangées et la propriété intellectuelle** : les fournisseurs se conforment à toutes les lois et réglementations applicables en matière de traitement de données à caractère personnel (en particulier le Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD ») et nous signalent immédiatement toute violation de données (réelle ou présumée) à l'adresse contactrgpd@prova.fr Ils garantissent être titulaires des droits de propriété intellectuelle qu'ils utilisent et s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle et les secrets industriels de leurs partenaires d'affaires, à ne pas les enfreindre et à prendre toutes mesures appropriées pour les protéger.



DROITS DE L'HOMME, RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Outre la conformité aux législations en vigueur au sein de chaque pays où ils opèrent, les fournisseurs et partenaires de PROVA s'engagent à :

- **Respecter et adhérer à l'ensemble de droits de l'homme définis par l'ONU dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)**, à respecter et à promouvoir les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail (OIT) et à s'assurer du respect par leurs sous traitants et fournisseurs de ces mêmes droits et notamment :

- **Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire** : Toutes les formes de travail, y compris le travail en heures supplémentaires, doivent être volontaires. Les fournisseurs s'engagent à ne jamais avoir recours au travail forcé, asservi, involontaire ni même au travail carcéral non rémunéré

- **Abolition effective du travail des enfants** : La limite d'âge légal minimal d'admission à l'emploi tels que définies par les conventions de l'OIT, des Nations Unies et/ou par le droit national doit être respectée et le partenaire doit archiver des suivis vérifiables qui confirment l'âge de tous ses employés ou travailleurs.

- **Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession** : aucune discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la religion, la situation familiale, la race, la caste, le handicap ou toute autre caractéristique personnelle ne doit être pratiquée ni tolérée. Aucune tolérance ni soutien pour les punitions physiques, violentes, abusives ni quelque forme d'harcèlement mental, physique, sexuel ou abusif ne sauraient non plus être acceptés.

- **Interdiction de toute atteinte à la santé, à la sécurité et/ou à la moralité des salariés** : les activités des fournisseurs et prestataires ne doivent pas nuire à la santé et à la sécurité de leurs employés, de leurs propres fournisseurs et des populations locales. Ils doivent offrir à leurs employés des équipements de protection appropriés.

- **Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective** : Les fournisseurs reconnaissent et respectent le droit de l'employé à la liberté d'association et à la négociation collective tel que le soutiennent les normes internationales.

- **Gestion des emplois et des compétences** : les Fournisseurs mettent en place des mesures pour la gestion des emplois et des compétences de leurs salariés. Ils incitent les salariés au dialogue constructif et ouvert afin de maintenir un environnement de travail agréable et appréhender d'éventuels conflits sociaux.

- **Veiller aux pratiques de leurs propres fournisseurs** : Les partenaires de PROVA s'engagent à garantir que les achats concernés par les besoins de PROVA ne contribuent pas à la perpétuation des pratiques de violation des droits de l'homme ou des principes cités au-dessous, et ce tout au long de la chaîne de valeur.

- **Contrôler leurs actions en place**, notamment par des systèmes d'évaluation (ex : baromètre social, bilan social, etc.).

Et sont encouragés à aller au-delà de la conformité réglementaire.



ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Dans le but de protéger et de restaurer l'environnement pour assurer la continuité de leurs opérations, les fournisseurs et partenaires de PROVA s'engagent à :

■ Gérer durablement les ressources

- Quantifier et améliorer leur utilisation des ressources (eau, énergie, Matières Premières).
- Établir un diagnostic et à identifier des objectifs à atteindre afin de minimiser leurs impacts négatifs sur l'environnement
- A mettre en place un programme d'actions responsables permettant de répondre à ces objectifs (par ex : utilisation d'énergie renouvelables, gestion circulaire de l'eau etc), suivies par des indicateurs qui lui permettront d'améliorer ses pratiques.

■ Identifier leurs impacts environnementaux, gérer leurs rejets et déchets

- Identifier, mesurer et documenter les impacts environnementaux liés à leur chaîne d'approvisionnement ou à leur activité
- Mettre en place des actions visant à maîtriser, minimiser et traiter de façon adéquate ces émissions et rejets dans l'air, l'eau ou le sol et veiller à la préservation et à la restauration des sols et des cours d'eaux, notamment dans les filières agricoles.
- Gérer de manière responsable leurs déchets, en commençant par leur réduction dans la mesure du possible. Le cas échéant, ils les recyclent, réutilisent ou les valorisent. Une manipulation et un stockage correct des produits dangereux et des déchets doivent être conduits ; l'entreprise est tenue de s'en débarrasser de façon légale et sûre.

■ Réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

Identifier les sources d'émission de CO2, se fixer des objectifs et mettre en place des actions visant à les réduire, ainsi que celles de leurs propres fournisseurs dans la mesure de leur possibilité. Cela pourra être fait notamment en actionnant les leviers suivants :

- Utiliser des produits n'engendrant pas, de manière directe ou indirecte, de déforestation
- Réduire les consommations énergétiques, ainsi que les packagings
- Favoriser des transports de marchandises plus vertueux

■ Conserver / régénérer la biodiversité

- Conserver et préserver la biodiversité des écosystèmes naturels concernés par leurs opérations
- Assurer l'utilisation de pratiques visant la conservation et la régénération de la biodiversité, ainsi qu'une gestion responsable des produits chimiques tels que des fertilisants, fongicides ou des pesticides lorsque ceux-ci sont utilisés afin d'assurer la préservation et la qualité des sols.
- Promouvoir l'utilisation des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) ainsi qu'une agriculture régénérative dans les filières agricoles.
- Assurer à Prova :
 - qu'aucune aire protégée, aucun écosystème naturel intact ou à haute valeur environnementale n'a été détruit par la surexploitation, la conversion ou la déforestation dues à leurs activités de fabrication et / ou d'approvisionnement, et ce pour toutes les matières premières agricoles
 - que leurs produits ne sont pas issus de zones forestières primaires ou protégées déboisées et ce notamment depuis le 31 décembre 2020, conformément au règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts, et pouvoir en fournir la preuve

*COV : composés organiques volatiles

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

PROVA s'engage à ce que cette politique soit communiquée à :

- **ses collaborateurs**, et qu'elle soit approuvée par leurs soins, notamment ceux qui sont en relation avec le processus de gestion des fournisseurs
- **ses partenaires**, fournisseurs et sous-traitants. Un suivi de cette communication et de cette adhésion sera assuré par le biais d'indicateurs, quantitatifs et/ou qualitatifs.

PROVA s'assurera de l'adhésion de ses fournisseurs à la politique d'achat responsable et durable par des évaluations et des audits

BIBLIOGRAPHIE

Nations Unies (ONU). Droits humains : <https://www.un.org/fr/global-issues/human-rights>

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : www.un.org

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : <https://www.business-humanrights.org/fr/node/86208/principes-directeurs-des-nations-unies>

Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : www.ilo.org

OIT Sécurité et santé au travail www.ilo.org

Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

Alliance internationale HACCP : www.haccpalliance.org

Système d'alerte PROVA : canal.ethique@prova.fr

Historique du document :

Version 1 : créé en juillet 2023

Mise à jour : 08/2023

 <https://www.linkedin.com/company/prova-inc-/mycompany/>

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR



Nous déclarons avoir reçu et pris bonne note de la charte d'engagement fournisseurs de PROVA et nous nous engageons à en respecter les exigences et à accepter que PROVA ou tout tiers désigné par PROVA puisse effectuer des audits périodiques afin d'en vérifier le respect..

Nous déclarons connaître et être en conformité avec les réglementations dans les pays où nous exerçons une activité, a minima sur les thèmes abordés dans cette charte d'engagement Fournisseur.

Nous prenons l'engagement de porter à la connaissance de nos équipes compétentes en la matière ce document et ses exigences.

Nous ferons nos meilleurs efforts afin de promouvoir ses exigences auprès de nos propres partenaires.

Nous nous engageons à alerter PROVA dans les plus brefs délais en cas de changement ou modification qui pourrait avoir un effet sur notre présent engagement.

Nous confirmons également être conscients qu'en cas de manquement grave aux obligations de la présente charte, PROVA se réserve le droit de résilier les accords, commandes et/ou contrats d'achat signés.

Nom et cachet de la société

Signature du responsable :

Nom et titre du signataire

Signature

Le : À :